

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2026
Délibération n°2026/015

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC, Serge GAUDET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ)

Convocation du : 04 mars 2026 - Affichage du : 04 mars 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 2

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE un crédit de 6615 € pour les subventions allouées aux associations,

DIT que cette somme sera imputée à l'article 65748 du Budget Communal 2026, et se répartit de la façon suivante :

* Association de Chasse de MONTAGNY	: 100 €
* A.S. Football de MONTAGNY	: 1 000 €
* Association des jeunes de MONTAGNY	: 3 000 €
* Amicale des Anciens Pompiers de MONTAGNY	: 150 €
* Clique Municipale	: 400 €
* Club du Soleil (club des Aînés Ruraux)	: 950 €
* Amicale des Donneurs de Sang	: 160 €
* FNACA (Fédé. Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	: 105 €
* Coopérative Scolaire de MONTAGNY (subvention pour abonnement)	: 150 €
* Association des Parents d'Élèves de MONTAGNY	: 400 €
* Association « Les amis de la Centaurée »	: 100 €
* Association « Vaincre la mucoviscidose » organisation des « Virades de l'espoir »	: 100 €

M. Franck ROCHE
n'a pas pris part
au vote pour cette
subvention

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 12 MARS 2026

Le Maire,

Roland DRAVET

